



Droit du travail, le solde de tout compte est quérable

Actualité législative publié le **23/06/2022**, vu **318 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Droit du travail, le solde de tout compte est quérable

Dila, légifrance, code du travail au 23/6/2022 :

Article L1234-20

Version en vigueur depuis le 27 juin 2008

[Modifié par LOI n°2008-596 du 25 juin 2008 - art. 4](#)

Le solde de tout compte, établi par l'employeur et dont le salarié lui donne reçu, fait l'inventaire des sommes versées au salarié lors de la rupture du contrat de travail.

Le reçu pour solde de tout compte peut être dénoncé dans les six mois qui suivent sa signature, délai au-delà duquel il devient libératoire pour l'employeur pour les sommes qui y sont mentionnées.

Source : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000019071122/

Pour aller plus loin :

https://www.editions-tissot.fr/actualite/droit-du-travail/ai-je-le-droit-de-demander-au-salarie-de-venir-chercher-son-solde-de-tout-compte?utm_campaign=Articles-E-News&utm_source=aije&utm_medium=e-news-actu&utm_content=titre-article&utm_term=titre-article&cact=news_ald&answer=no&M_BT=257032670118

https://www.legavox.fr/forum/travail/solde-tous-compte_148722_1.htm

<https://avocatalk.fr/solde-de-tout-compte-signature-et-consequences/>

<https://www.francmuller-avocat.com/solde-de-tout-compte-rebondissements-autour-du-recu>

<https://www.village-justice.com/articles/dois-signer-mon-solde-tout-compte,35007.html>

<https://www.juritravail.com/Actualite/le-solde-de-tout-compte-explique-par-maitre-richard-thibaud-avocat/Id/301804>

<https://obp-avocats.com/denonciation-du-solde-de-tout-compte/>

<https://www.cabinet-avocats-langlet.fr/contestation-du-solde-de-tout-compte/>

<https://www.avocat-jalain.fr/les-conditions-de-validite-et-de-denonciation-du-solde-tout-compte/>

<https://www.avocat-jalain.fr/qu-est-ce-que-le-solde-de-tout-compte/>

<https://consultation.avocat.fr/blog/anais-bove/article-37030-qu-est-ce-que-le-solde-de-tout-compte-france.html>